

Sensibilisation au risque Amiante



PUBLIC VISE

Tout public désirant connaître les risques de l'amiante pour la santé, les obligations réglementaires concernant la gestion du risque « amiante » et les moyens de prévention de ces risques.

PRE REQUIS

- Aucun

DUREE

- 1 jour soit 7h de formation.

METHODE ET MOYEN PEDAGOGIQUE

- Présentation théorique en Power Point.
- Utilisation de différents supports, jeu de questions et de réponse.
- Vidéoprojecteur.
- Présentation d'une plateforme pédagogique type amiante.

MODE D'EVALUATION

- Évaluation en cours de formation sous forme de QCM.

VALIDATION

- Remise de l'attestation de formation
- Avoir participé à la totalité de la session de formation

TARIF

- Pour toute demande de tarif, merci de nous contacter.
- Une prise en charge totale ou partielle est possible en fonction des financements des entreprises ou des stagiaires.

OBJECTIFS DE LA FORMATION ET COMPETENCES VISEES

- Identifier et connaître l'amiante, ses propriétés et les risques pour la santé.
- Prendre conscience du risque amiante.
- Définir les comportements à adopter lors d'opérations comportant un risque amiante.

Programme

Ouverture de la session

- Tour de table
- Présentation de la formation des modalités
- Attente des stagiaires par rapport à la formation / contraintes éventuelles

Présentation générale

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante
- Effets sur la santé et synergie avec le tabagisme
- Matériaux, produits, équipements et articles susceptibles de contenir de l'amiante

Code de la santé publique

- Obligation des propriétaires publics et privés en matière de repérages amiante et le suivi de l'état de conservation des matériaux amiantés.
- Maîtriser les différents diagnostics et dossiers techniques : Dossier technique amiante (DTA), Diagnostic avant-vente, Diagnostic Amiante Partie Privative (DAPP)

- Connaître la liste des A, B et C des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Code du travail

- Évaluation initiale des risques
- Repérage amiante avant travaux
- Distinction entre les travaux en sous-section 3 et sous section 4
- Suivi d'une opération SS3 et SS4
- Connaître les moyens de protection collective et les équipements de protection individuelle.
- Connaître les différentes analyses d'air pour la protection des travailleurs et de l'environnement.
- Gestion des déchets
- Conduite à tenir face au risque amiante
- Obligation des maitres d'ouvrage lors d'opération comportant un risque amiante.

SYLTIE GESTION Siège : 46 rue Joseph Baudron 03400 Yzeure

Site de Formation : 49 route de Paris 03000 Avermes

Mail : accueil.gestion@syltie.fr Tel : 07.60.04.98.01